COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 novembre 2020 à 19h00

<u>Présents</u>: Mesdames Messieurs BAUDOIN Valentin, COCAGNE Terry, COPPIN Peggy, CRAMET Armance, DERIVRY Emmanuel, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra, LEVOIR Gérard,

Absent: M LEVOIR David

Procuration: Mme SARDA Angélique à Mme GENIN Dominique

Secrétaire de séance : Mme CRAMET Armance

Lecture du compte rendu de la séance 26 Août 2020 approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Ajouts à l'ordre du jour à la demande de M Le Maire

- délibération pour l'occupation de la parcelle communale
- Suite à donner électricité
- UTB mise en sécurité du réseau électrique dans l'église

DELIBERATIONS

1)Fusion ADTO et la SAO et désignation d'un titulaire, d'un suppléant pour les assemblées générales et spéciales.

La SAO absorbe l'ADTO.

M Gérard LEVOIR était titulaire de l'ADTO.

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

M Gérard LEVOIR titulaire et Mme Sandrine ENQUEBECQ suppléante.

2)Renouvellement du Parc éoliens Noyers Saint Martin et Thieux.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne un avis défavorable

Pour: 2 Contre: 8

3) Occupation des parcelles communales

Parcelle ZO 54 Superficie 17ares occupée par M LEFEVRE Patrick Parcelle ZM5 Superficie 17ares occupée par M LEVOIR David

Le renouvellement de la location est au prix annuel de 29.75 € par locataire. Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

a) Etude des devis pour un souffleur à feuilles

Etablissement GRUEL 759 \in TTC et Garage TB Automobiles 785 \in TTC Après avoir étudier les devis à l'unanimité le Conseil décide de garder la proximité et les artisans du village soit TB Automobile à 785 \in TTC.

b) Etude des devis pour la réfection de la cour de l'école et demande de subventions au Département et à l'Etat

Dans l'attente d'un devis Le Conseil ne s'est pas prononcé. Délibération reportée au prochain Conseil Municipal.

Les devis seront envoyés avec la prochaine convocation.

c) Demande de subvention à la Fondation FO3DR pour la nouvelle statue de l'église

Ayant obligation d'installer un défibrillateur dans la salle communale à partir du 1^{er} Janvier 2021 il est proposé d'avoir un devis pour celui-ci afin de l'inclure dans la demande de subvention. Le conseil approuve à l'unanimité de délibérer ultérieurement.

d) Devis UTB pour la mise en sécurité du réseau électrique dans l'église

Montant total des travaux estimés à 768€ HT.

Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité

DIVERS

Révision de la commission des listes électorales

- Désignée par le Conseil municipal : Mme Sandra GILQUIN

le Tribunal d'Instance : M Olivier GUEUDET

L'administration : M Martial CANU

Commission communale des impôts directs

Commissaires titulaires

Mme GILQUIN Sandra M PRINGUEZ Fernand M COCAGNE Terry M DERIVRY Emmanuel Mme SARDA DUHAMEL Angélique Mme BOITREL HENRY Liliane

Commissaires suppléants

Mme MONTOIS Cécile
M JOSEPH Ali
Mme FOUQUIER MERCIER Caroline
MME CRAMET Armance
M CAPPELLO Sébastien
M POTIER Marcel

Mise en place du site internet, présentation du devis NEOPS et de la convention avec la CCOP pour la prise en charge des frais liés au service.

Le projet d'aire de jeu est reporté à l'année prochaine, la priorité étant la réfection de la cour de l'école maternelle.

Lecture faite en séance d'un courrier réceptionné le 19/10 d'une administrée concernant les pompiers volontaires.

Ce courrier fait rappel et référence aux informations transmises à tous les administrés fin septembre par les pompiers.

Les membres du conseil décident d'afficher une copie de la lettre avec le compte rendu de la séance afin que chaque administré puisse en prendre connaissance.

Mme ENQUEBECQ informe le conseil et donne les éléments suivants :

Suite aux informations transmises sur la commune par les pompiers et afin d'éclaircir certain points, M. le Maire et ses adjoints ont, à leurs demandes, rencontrés en date du 17/10, Mme BASSET Chef de Corps et M. DUCOLOMBIER, Trésorier des pompiers volontaires.

Il a donc été précisé que le versement de 540€, correspondait bien, et ceux depuis une vingtaine d'année, à une subvention pour l'amicale des sapeurs-pompiers.

Lors du premier conseil, a donc été renouveler dans les mêmes conditions les subventions des associations.

Concernant l'indemnisation, et vu la réglementation en vigueur, elle ne serait se substituer à une subvention et n'aurais aucun avantage et bénéfice pour nos pompiers volontaires.

En effet le versement consisterait à indemniser individuellement des pompiers selon des missions spécifiques effectuées avec un montant de base à environ 7€/hrs.

Des missions auxquelles les centres de première urgence encore existant, comme nos pompiers volontaires, ne peuvent et n'effectuent plus.

Au terme de cet entretien, les représentants des pompiers volontaires nous ont confirmés le souhait de ne pas modifier ce qui existait depuis plusieurs années. Le versement d'une subvention pour l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers.

Au vu des éléments, les membres du conseil décident d'une part d'apporter les réponses au courrier de l'administré et d'autre part suite à la réception de ce courrier, de nouveau solliciter les représentants des pompiers volontaires afin de se positionner pour l'année 2021.

Ces différentes demandes seront donc étudiées et délibérées sur 2021.

Inondation: Lutte contre le ruissellement des eaux pluviales.

Un rendez-vous est prévu avec la chambre d'agriculture le 9/11/2020 à 10h30 sur le terrain.

Séance levée à 22h29

Affiché le 7/12/2020

Le Maire Gérard LEVOIR